MIST
SANTÉ AU TRAVAIL • NORMANDIE

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

aux enjeux de la prévention des risques au travail.

Encourager

les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.

Aborder

des situations concrètes et des cas pratiques autour de la prévention des risques en entreprise.

Partager

son expérience avec d'autres professionnels, à travers des formats d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?

Ces actions ciblent tous les professionnels, employeurs comme salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, … Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.



Pour toute question, rendez-vous sur notre site internet www.mist-normandie.fr, rubrique Nous contacter